

BESSINES

Livret d'accueil





Le mot du Maire...



Le mot du Maire

Vous avez choisi de venir habiter à Bessines, c'est avec beaucoup de plaisir que nous vous accueillons.

Bessines est un village agréable où il fait bon vivre, pas loin de la ville et de ses commodités, mais aussi dans le marais avec une zone Natura 2000 protégée, le poumon vert de la commune.

Une grande plaine permet de développer les cultures céréalières. Les chemins de desserte bordés de haies sont très fréquentés par les promeneurs et les sportifs.

Bessines a su garder l'esprit village. Ici chacun se salue et échange quelques mots. Nous cultivons cette identité source de bien vivre. Nos préoccupations actuelles concernent la sécurité des déplacements, les dessertes de la commune par les bus, l'entretien et la préservation des bâtiments, l'entretien de la voirie, la culture, les services scolaires et périscolaires, les ados, les seniors. Une vie associative qui se développe en permanence où chacun pourra trouver des activités manuelles, sportives, culturelles avec la convivialité comme fil rouge.

Soyez les bienvenus à Bessines !!

Christophe GUINOT
Maire de Bessines

Sommaire

- 🌀 Un peu d'histoire.....
- 🌀 Bessines aujourd'hui.....
- 🌀 L'équipe municipale
- 🌀 La vie municipale
- 🌀 Les démarches administratives.....
- 🌀 Les quartiers
- 🌀 Principales réglementation locales ..
- 🌀 Enfances et jeunesse
- 🌀 Vie locale et services
- 🌀 Intercommunalité.....
- 🌀 La culture
- 🌀 Les associations
- 🌀 Les adresses utiles
- 🌀 Les rues





Un peu d'histoire

Situation géographique

Bessines est un village français, situé dans le département des Deux-Sèvres et la région Nouvelle-Aquitaine. Il appartient au Parc Naturel Régional du Marais Poitevin et fait partie de la Communauté d'Agglomération du Niortais. C'est un village d'agriculteurs lié à la proximité des Marais.

Ses habitants sont appelés les Bessinois et les Bessinoises.

La commune s'étend sur 11,4 km² et compte 1 701 habitants depuis le dernier recensement de la population datant de 2006. Avec une densité de 149,1 habitants par km², Bessines a connu une nette hausse de 25,4% de sa population par rapport à 1999.

Situé à 9 mètres d'altitude, le village de Bessines a pour coordonnées géographiques Latitude: 46° 18' 7" nord Longitude: 0° 30' 14" ouest.



Histoire

En l'an 400 avant Jésus-Christ, des peuples celtes venus du nord s'installent en Gaule, les Pictons, qui donneront leur nom au Poitou. La présence humaine à Bessines est attestée au moins depuis le Ier siècle de notre ère, grâce à la découverte d'une sépulture en 1973, sur l'axe Niort-La Rochelle, lors des travaux de construction d'un magasin. Peu à peu les hommes vont apprendre à tirer leur subsistance du marais, des Seigneuries comme celles de la Pierre Levée à Chanteloup se constituent, le centre bourg se forme petit à petit autour de la rue du four, entamant son développement à partir du début du XIXe siècle.

Le nom de notre commune a connu de nombreuses variantes, depuis le celte bezine ou bizine signifiant algue ou varech, car la mer à l'époque envahissait tout le golfe des Pictons, la villa Sancti Caprasii in vicaria Basiaincse à la fin du Xe siècle signalant l'existence d'une église Saint Caprais, villa Bassinas en 1096, Bassine en 1390, Bessines en 1419... puis à nouveau Baissine en 1645.

Marie-Laure VIART

L'Église Saint Caprais

Située un peu en dehors du village en surplomb de la ville de Niort, cette église romane du XII^e siècle est dédiée à saint Caprais. Elle est inscrite à l'inventaire des Monuments Historiques depuis 1985. Un lieu de culte présent en ce lieu à la fin du X^e siècle, est la propriété de l'abbaye de Saint Liguair. Les voûtes de l'église du XII^e, reconstruites à l'époque gothique, s'écroulent lors des attaques des guerres de Religion dans le dernier tiers du XVI^e siècle. De nombreuses fois restaurée du XVII^e au XIX^e siècle, elle devient bien national pendant la Révolution comme le presbytère et la ferme qui sont vendus à un particulier, puis rachetés par la municipalité en 1819. Grâce à la volonté de l'association Bessines animation, des Amis de Saint-Caprais et de la municipalité, de gros travaux sont engagés dès 1985. Des expositions et des concerts avaient préalablement permis de la remettre en valeur.

Dans le chœur, une poutre de gloire est érigée et consacrée en l'an 2000 pour célébrer le millénaire de l'église.. Cette œuvre de Laurent Page, artiste niortais demeurant à Saint Liguair et disparu en 2007, représente le Christ de l'Ascension, entre sa mère et saint Jean. En 2003, le chœur est rehaussé de marches en bois, et une table eucharistique en merisier, un ambon et un pupitre, réalisés par Michel Poussou, y sont placés.

Marie-Laure VIART



La Mairie

la mairie actuelle était en 1858 une « maison d'école » composée d'une classe mixte et d'un logement destiné à l'instituteur. Une salle fut bientôt consacrée aux assemblées municipales, puis au gré des agrandissements de l'école, comme par exemple avec la construction de l'école de filles en 1882-1884, les services municipaux s'y installèrent. La mairie est inaugurée après rénovation et avec accès sur la façade principale le 15 juin 1985. De nouveaux travaux sont engagés en septembre 2018.

Deux rues de la commune portent les noms de maires célèbres : la rue François Lorigoux, premier maire de la commune en l'an II (1793), et la rue François Guibert, maire de 1803 à 1816, et connu jusqu'à la capitale pour sa rencontre assez cocasse mais efficace avec Napoléon I^{er} le 7 août 1808 à la Préfecture de Niort.

Marie-Laure VIART



Personnalité liée à la commune

Jean Richard, comique troupier, directeur de cirques, créateur de la Mer de sable à Ermenonville dans l'Oise et surtout incarnation du Commissaire Maigret à la télévision pendant de nombreuses années, est né à Bessines le 18 avril 1921, au lieu dit La Pierre Levée, dans le manoir de ses grands parents Boinot. Une plaque a été inaugurée non loin de cette bâtisse en avril 2016. Une rue de Chanteloup porte le nom de cet artiste et le groupe scolaire de notre commune, a été dédié en 2016 à Jean Richard, décédé à Senlis, le 12 décembre 2001.

Marie-Laure VIART



L'homme de Bessines

Œuvre née d'une commande publique en 1989 par le maire et conseiller général Claude Juin.

Ce petit homme vert de 87 cm de haut, est un personnage ordinaire basculant dans l'étrangeté extraterrestre.

Plusieurs exemplaires de ce petit homme vert sont répartis dans la commune, où ils font office de fontaines, crachant de l'eau par tous leurs orifices corporels.

Quant à Fabrice Hyber, son créateur, le double en taille du petit homme vert, c'est son art qui jaillit de tous les pores de sa peau. Né en 1961 à Luçon, Fabrice Hyber est l'un des artistes les plus inventifs de sa génération.



Bessines aujourd'hui

Située à la sortie ouest de Niort, Bessines compte en 2018, 1710 habitants pour une superficie de 11,41 km², soit 150 habitants au km² répartis principalement le long de l'axe qui traverse la commune de bout en bout.

En bordure de la route qui mène à La Rochelle et à l'île de Ré, ce territoire a la forme d'une tête de chien, et est l'une des portes d'entrée du marais poitevin.

La vieille Sèvre qu'on peut emprunter en bateau à partir de l'embarcadère, situé rue des trois ponts, offre une belle promenade en traversant le quartier de Chanteloup qui contrairement aux apparences n'a jamais été une commune à part entière. Les premiers canaux du marais permettent de découvrir la richesse environnementale avec ses frênes têtards qui bordent les conches.

Bessines accueille un habitat essentiellement pavillonnaire. Son caractère village paisible et arboré le rend très attractif. Le potentiel fiscal de la commune est de 912,76€ par habitant.

Au fil des années la zone d'activité s'est installée route de La Rochelle à la sortie de Niort. Elle est très importante et permet à la commune de comptabiliser 1 200 emplois pour 140 entreprises.

Autour du rond-point qui partage cet espace il y a les commerces (La Mude), l'artisanat (Les Charmes) et le tertiaire (L'Ébaupin).



Le Carmel

Installées depuis 2009 à Bessines, les carmélites de Niort, fidèles à leurs vœux, vivent leur engagement et témoignent de leur foi depuis plus de 350 ans en Poitou. Les premières carmélites, venant de Paris, arrivent à Niort en 1648. Elles fondent un monastère où elle restent jusqu'à la Révolution. Un nouveau couvent est construit rue de Strasbourg sur les plans de Pierre-Théophile Segretain, architecte départemental, et auteur, entre autres, de la prison et de la préfecture de Niort. L'église est consacrée en 1868.

Mais en 2006, en raison de difficultés d'entretien du couvent devenu trop vaste, les religieuses décident de faire construire un bâtiment plus adapté à leurs besoins, et achètent un terrain à Bessines.



Le monastère du Carmel est consacré par Monseigneur Rouet archevêque de Poitiers, le 21 novembre 2009. Ce monastère peut recevoir dix-huit religieuses, et comprend, outre la chapelle, des salles pour accueillir les groupes et deux chambres pour les retraites.

A partir de 1973, les Carmélites de Niort ont élaboré la recette d'un gâteau qui a fait leur réputation en dehors de leur vocation religieuse. Il s'agit du SCOFA, dont elles ont jalousement gardé la recette jusqu'en 2002. A cette date, les Bénédictins de Ligugé dans la Vienne, puis les Carmélites de Bayonne et de Lisieux, ont pu à leur tour fabriquer cette pâtisserie composée de Sucre, Crème, Oeufs, Farine et d'Amandes = SCOFA!

Les religieuses ne le fabriquent plus sur place, mais on peut encore en acheter dans différents points de vente.



L'équipe municipale

MAIRE : Christophe GUINOT



**1er ADJOINT :
Roland LE DREO**



**Travaux, urbanisme,
bâtiments, voiries,
agents techniques**

**2ème ADJOINTE :
Virginie HEULIN**



**Affaires scolaires,
Centre de Loisirs**

**3ème ADJOINT :
Marcel BOEUF**



Finances

**4ème ADJOINTE :
Marie Madeleine BERTIER**



**Santé, CCAS,
Comités de quartiers,
associations**

**5ème ADJOINT :
Grégory PREUSS**



**Développement
Économique**

Les conseillers municipaux :

Marjorie CHARLES BERLIOZ - Virginie HUET - Marie Isabelle CUNHA - Hélène LOPES -
Patricia BIZARD - Isabelle ABDI JEANNEAU
Frédéric FROMENT - Richard POUQUET - Jean Claude LOISEAU - Alain LUSSEULT -
Michel VOINEAU - Bernard PITHON - Bruno ROUSSEAU

La vie municipale

Le conseil municipal

Le conseil municipal se réunit tous les premiers JEUDI de chaque mois sauf jour de fête et les mois de juillet et août.

Les commissions se réunissent au moins une fois par mois et l'équipe municipale a mis en place des quartiers où la concertation est de rigueur.

Le conseil municipal traite les sujets dont il a la compétence :

- ✓ budget communal,
- ✓ routes communales,
- ✓ bâtiments municipaux,
- ✓ groupe scolaire Jean Richard (maternelle et primaire),
- ✓ accueil périscolaire,
- ✓ cantine scolaire,
- ✓ centre de loisirs,
- ✓ Centre Communal d'Action Sociale.

Quant à l'assainissement, le pluvial, l'urbanisme et les transports scolaires, ils sont de la compétence de la Communauté d'Agglomération du Niortais.

L'entretien des routes départementales de La Rochelle et de Sansais est assuré par le Département.

Les élus municipaux sont disponibles sur rendez-vous.

Le personnel communal

La Mairie compte 5 services :

- ✓ administratif,
- ✓ technique,
- ✓ école entretien,
- ✓ cantine
- ✓ centre de loisirs.

Elle emploie 22 agents toute l'année. L'été, des renforts complètent l'équipe du centre de loisirs.

Les agents du service technique ont en charge l'entretien de la voirie, des espaces verts et des bâtiments communaux.

Ceux du centre de loisirs assurent les activités de l'accueil de loisirs mais également la garderie du matin et les activités périscolaires. Les ATSEM et les agents en charge de l'école et de la cantine viennent compléter cette équipe.

La cantine est assurée par trois agents et les repas sont cuisinés sur place avec essentiellement des produits frais.

Le CCAS

Le Conseil d'Administration du CCAS est composé de 16 personnes : 8 élus et 8 Bessinois.

L'organisation du CCAS

A la tête du CCAS on trouve le maire de la commune, qui le préside de plein droit. Il lui incombe de désigner des professionnels qualifiés parmi lesquels doivent figurer un représentant des associations familiales, un représentant des associations de personnes handicapées, un représentant des associations de retraités et de personnes âgées, et un représentant des associations œuvrant dans le domaine de la lutte contre l'exclusion. Ce sont ces représentants, associés au conseil municipal, qui auront la charge d'élire les personnes locales qui constitueront le conseil d'administration du CCAS.

Le CCAS désigne tous ses membres en respectant le principe de parité, ceci donnant une représentation réaliste de la diversité des habitants de la commune, et de la société en générale. Cela facilite et entraîne des coopérations négociées et adaptées entre les élus et les professionnels sociaux qui composent le CCAS.

Le statut du CCAS

Le CCAS est considéré par la justice comme une personne morale de droit public, ceci lui permettant d'agir en son nom propre, mais également d'avoir un budget bien distinct de celui de la commune.

En tant qu'établissement administratif, ses objectifs et priorités sont donc fixés par le conseil d'administration, qui peut s'il le souhaite déléguer une partie de ses fonctions au président ou au vice-président.

Son rôle, sa mission

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est un établissement public communal qui intervient dans les domaines de l'aide sociale légale et facultative, ainsi que dans les actions et activités sociales. Sa compétence s'exerce sur le territoire de la commune à laquelle il appartient.

Le CCAS est une institution locale d'action sociale qui met en place une série d'actions générales de prévention et de développement social dans la commune où il siège, tout en collaborant avec des institutions publiques et privées.

Pour cela, il développe des activités et missions (dans le cadre légal et facultatif), visant à assister et soutenir les populations concernées telles que les personnes handicapées, les familles en difficultés sociales ou ayant des difficultés liées à la dépendance, à la santé, au logement ou les personnes âgées, ou en gérant la relation entre la personne en difficultés et l'assistante sociale.

Dans le cadre de missions sociales légales, le CCAS s'investit dans des demandes d'aide sociale (comme l'aide médicale), et les transmet aux autorités ayant en charge de prendre ces décisions. Enfin, le CCAS supporte financièrement et techniquement certaines actions sociales dont l'intérêt va directement aux habitants de la commune.



Les démarches administratives

Etat Civil

Reconnaissance avant ou après la naissance

La filiation d'enfant de parents mariés est automatique. En revanche, lorsque les parents ne sont pas mariés, la filiation maternelle est automatique si le nom de la mère figure dans l'acte de naissance. Lorsque les parents ne sont pas mariés, il faut que les deux parents passent en mairie avant la naissance, afin de faire une reconnaissance anticipée.

Pièces à fournir à la mairie : pièce d'identité de chaque parent , justificatif de domicile et profession.

Il s'agit d'un acte d'Etat Civil que les parents fournissent ensuite à la maternité.



Extraits d'actes d'état civil : naissance, mariage, décès

Les extraits d'actes d'état civil s'obtiennent auprès des Mairies des communes qui ont enregistré l'évènement.

Mariage civil

Le mariage est célébré à Bessines si l'un des deux futurs époux ou leurs parents a son domicile ou sa résidence établie sur la commune.

Pièces à fournir : le dossier avec la liste des pièces à fournir est à retirer en mairie.



Duplicata de livret de famille

La demande peut être faite par le ou les titulaires du livret de famille à la mairie du domicile.

Pièces à fournir : le formulaire de demande de duplicata, la pièce d'identité du demandeur et un justificatif de domicile.

Décès

Tout décès tout obligatoirement être déclaré dans un délai de 24 heures, à la commune où il est survenu. Toute personne peut procéder à la déclaration (famille, entreprise de pompes funèbres, hôpital..)

Pièces à fournir : pièce d'identité du déclarant, le certificat de décès, toute autre pièce que possède le déclarant : livret de famille, carte d'identité, acte de naissance ou de mariage de la personne défunte.

Pièces d'identité

Cartes d'identité / Passeport

Depuis les 15 mars 2017, seules les mairies équipées de dispositifs de recueil des données, sont habilitées à traiter les demandes de CNI. Liste des mairies pouvant recevoir les demandes en Deux-Sèvres : Airvault, Brioux-sur-Boutonne, Champdeniers, Chauray (prise de rendez-vous obligatoire au 05.49.08.02.93), Coulonges-sur-l'Autize, Mauléon, Mauzé-sur-le-Mignon, Melle, Moncoutant, Niort (prise de rendez-vous obligatoire au 05.49.78.75.22), Parthenay, Saint-Maixent-l'École, Sauzé-Vaussais, Thouars.

Légalisation de signature

Le demandeur peut se présenter à la mairie de son domicile afin de signer le document en présence de l'agent de la mairie, officiel d'état civil.

Pièce à fournir : pièce d'identité / justificatif de domicile

Recensement citoyen

Tout français garçon ou fille âgé de 16 ans doit se faire recenser à la mairie de son domicile, dans les 3 mois qui suivent sa date d'anniversaire.

Pièces à fournir : pièce d'identité, le livret de famille des parents et un justificatif de domicile.

Inscription sur les listes électorales

Vous venez d'arriver sur la commune : pensez à vous inscrire avant le 31 décembre de l'année en cours sur les listes électorales. Si vous changez de domicile dans la commune, il est nécessaire de le signaler.

Pièces à fournir : une pièce d'identité et un justificatif de domicile.

Cimetière

Concession au cimetière

La commune délivre des concessions de terrain, de cavurnes ou de columbarium. Pour les tarifs, contactez la mairie ou consultez le site internet.

La sépulture dans le cimetière de la commune est due :

- Aux personnes décédées sur son territoire quel que soit leur domicile.
- Aux personnes domiciliées sur son territoire alors même qu'elles seraient décédées dans une autre commune.
- Aux personnes non domiciliées dans la commune mais possédant ou ayant droit à une sépulture de famille.
- Aux français établis hors de France n'ayant pas de sépulture de famille dans la commune mais qui sont inscrits sur les listes électorales de la commune.

Règlement

Vous trouverez sur le site de la mairie le règlement complet qui régit l'utilisation du cimetière.

Il concerne aussi bien les mesures d'ordre, de police et de surveillance, mais aussi les conditions d'inhumations et d'exhumations. Les travaux sont également réglementés.

Les concessions laissées en état d'abandon pourront être reprises dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Ce règlement a été approuvé en Conseil municipal.

Principales réglementations locales

Les décisions prises par le Maire dans le cadre de ses pouvoirs de polices se traduisent sous forme d'arrêtés. D'autres arrêtés préfectoraux s'imposent à la réglementation locale.

Lutte contre le bruit :

Selon l'arrêté préfectoral du 13 juillet 2007, l'usage des appareils susceptibles de gêner le voisinage en raison de leur intensité sonore n'est autorisé qu'aux horaires suivants : les jours ouvrables de 8 h à 12h et de 14 h à 19 h, les samedis de 9h à 12 h et de 15h à 19 h, les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

Lutte contre les aboiements de chiens et la divagation des chiens :

Vous êtes tenu de préserver la tranquillité de votre voisinage, de jour comme de nuit, et de prendre toutes les précautions pour éviter les aboiements répétés et intempestifs par l'usage de dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit.

Votre animal ne doit pas divaguer sur l'espace public, la précaution a minima est qu'il ait un collier avec vos coordonnées. Si vous recueillez un animal sur l'espace public, vous téléphonez directement au propriétaire ou vous émettez une alerte sur les réseaux sociaux que vous partagez par la suite.

L'affichage public :

Les panneaux situés sur la commune sont à la disposition des associations de la commune pour les manifestations organisées sur le territoire de la commune. Les affiches sont produites par la mairie et collées par les agents communaux. Tout autre affichage est interdit et sera retiré.

Brûlage des déchets végétaux :

Le brûlage de déchets de tous ordres est interdit. Il existe des déchetteries pour les y déposer.

Abattage et élagage des arbres :

Les arbres, branches et racines qui empiètent sur les espaces publics doivent être coupés à l'aplomb jusqu'à une hauteur de 5m, les haies doivent être maintenues à une hauteur maximale de 2m. Les arbres et les haies doivent être élagués régulièrement afin de ne pas toucher les réseaux aériens d'électricité, d'éclairage public et de téléphone.

Les feux d'artifice :

Il est défendu de tirer, sous quelque prétexte que ce soit, des pièces d'artifice sur le territoire de la commune sans autorisation préalable du maire.

Enfance et jeunesse

Scolaire

La municipalité consacre des moyens importants à la qualité de l'accueil des enfants et à la réalisation de nombreux projets pédagogiques. Le rythme scolaire est de 4,5 jours par semaine.



École Maternelle

Deux classes sont ouvertes et chacune bénéficie d'une ATSEM qui accompagne les enfants toute la journée.

École Élémentaire

Cinq classes sont ouvertes et bénéficient des derniers équipements informatiques (Tableau Blanc Interactif).

Cantine

Un service de restauration scolaire est à la disposition du personnel communal et des élèves les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis. Chaque menu est validé par une diététicienne.

Les modalités d'inscriptions se font en début d'année scolaire. Les familles peuvent cependant les modifier au cours de l'année.

Pour les tarifs consultez le site internet.



Services Périscolaires

Un service de garderie périscolaire est organisé dans la continuité des temps scolaires aux horaires suivants :

- le matin à partir de 7h30
- le midi jusqu'à 12h30
- le soir jusqu'à 18h30

La commune propose des activités culturelles, manuelles et sportives encadrées par des intervenants diplômés.

La commune permet l'accueil des enfants tous les mercredis après-midi. Des activités sont organisées pendant la pause méridienne pour les enfants déjeunant à la cantine dans la mesure où il y a deux services pour l'école élémentaire.

Centre de loisirs

Les inscriptions au centre de loisirs se font avant chaque vacances et celles pour le périscolaire se font en début d'année scolaire. Les familles peuvent cependant les modifier au cours de l'année.

Pour les tarifs consultez le site internet.

Le centre de loisirs est ouvert chaque première semaine au cours des vacances d'hiver, de printemps et de Toussaint. Il est également ouvert tout le mois de juillet ainsi que la dernière semaine d'août.

La commune organise des activités à la journée ou à la semaine et des séjours, en été pour les différences tranches d'âges, en complément de l'accueil de loisirs.

Ces activités sont destinées aux jeunes âgés de 3 à 12 ans.

Activités Vacances

Pendant les vacances scolaires le Centre de Loisirs organise des activités à la journée et des séjours de 2 à 5 jours en camping, ces séjours sont réservés aux enfants de 4 à 14 ans.



Assistantes Maternelles

La commune compte à ce jour onze assistantes maternelles :

Marylène BAETA
101 route de la Rochelle
05.49.09.29.61

Béatrice BREMAND
5 rue du Bourg
05.49.09.14.32

Laëtitia DE JESUS GONCALVES
45 rue des petits près
05 49.79.32.20

Maryline GAUTHIER
15 rue des Vallées
05.49.09.79.63

Christine MOLINA
13 rue du Coteau
05.08.87.78.58

Louisa NUNES DA COSTA
50 rue du Breuil Marais
05.16.18.57.78

Lucie MIRANDA RIBEIRO
41A rue de Bellevue
06.59.54.18.34

Sophie PAPOT
6 rue du Centre
06.29.23.03.79

Nady PIERRE
34 rue des Rainettes
05.49.06.95.46

Christina RIVET
2 allée Bains des canes
05.49.17.03.61

Angélique ROUSSEAU
14 rue du Four
09.50.58.76.70



Vie locale et services

Les salles municipales

Seule la salle de La Grange est accessible aux associations et aux particuliers, hors du temps scolaire car c'est la salle du restaurant scolaire où 200 repas sont servis par jour. Pour toutes réservations s'adresser à la mairie.

Le complexe du Gros Buisson

Il se compose de 2 salles, le Club House et la salle multi-activités, de 120 m² chacune. Le gymnase est à disposition des associations bessinoises (tennis, badminton, foot en salle, ...). Le terrain de football est mis à la disposition du club local. Une piste cendrée autour du terrain permet la pratique de la course à pied. Les vestiaires et les douches sont mutualisés entre toutes les associations utilisant le site.



La pêche

L'activité pêche est possible sur la commune, le pêcheur doit être muni de sa carte de pêche qui est disponible au magasin « Chasse Pêche » à Bessines, rue des Charmes.

Les aires de jeu

Une aire de jeu est à disposition des tout-petits sur la place de la salle de La Grange. Les adolescents peuvent jouer sur le plateau sportif au-dessus de l'école élémentaire mais en aucun cas ne doivent pénétrer dans l'enceinte scolaire.



Les chemins pédestres

Plusieurs chemins pédestres existent sur la commune, ils permettent de faire des boucles à pied ou en vélo tout terrain. Ces chemins font partie de l'espace public de la commune.

Les aires de pique-nique

Plusieurs espaces de pique-nique sont disponibles :

- près du rond-point de l'Ebaupin, depuis la rue des Charmes
- plusieurs tables à l'Espace Noisy, depuis la rue du Four
- au Port de Bessines, depuis la rue des Trois Ponts



Intercommunalité

Les transports

Depuis le 8 janvier 2018, le tracé et le cadencement de plusieurs lignes du réseau Tanlib sont ajustées au plus près des attentes des usagers, des établissements scolaires et des principaux employeurs du bassin niortais.

La gratuité sur le réseau Tanlib est mise en place depuis le 1^{er} septembre 2017. Les horaires sont téléchargeables sur le site www.tanlib.com.

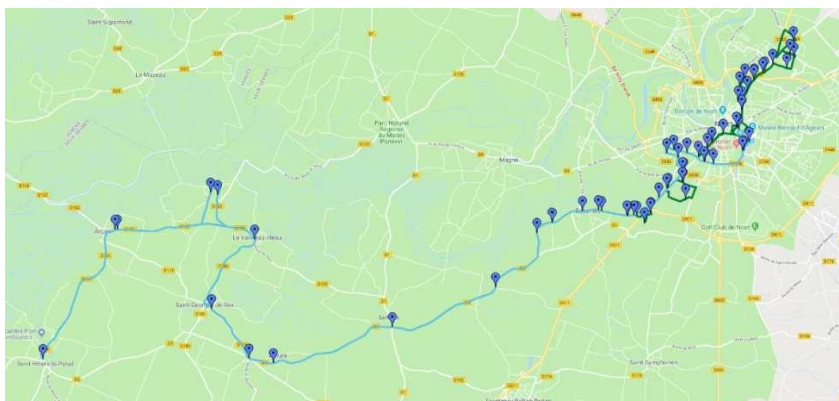
2- Bessines Ébaupin / Montamisé - Niort Brizeaux CAF

C'est une ligne régulière qui permet de rallier le centre ville de Niort (place de la Brèche), jusqu'à la CAF.



21 - Saint-Hilaire-La-Palud Mairie - Niort Brèche

C'est une ligne régulière qui permet de rallier le centre ville de Niort. Elle dessert le lycée de la Venise Verte, le Pôle Atlantique, l'Hôpital, la Gare, la Brèche.



Les déchets

Déchetterie

Rue François GUIBERT

79 000 BESSINES

Tel : 05 49 09 16 31

Horaires :

Été

Lundi Mercredi Vendredi :

14 h à 18 h

Samedi :

9 h à 12 h et de 13 h à 18 h

Hiver

Lundi Mercredi Vendredi :

13 h à 17 h

Samedi :

9 h à 12 h et de 13 h à 17 h

JOURS DE COLLECTE DE VOS DÉCHETS

2018 Bessines

Jeudi Ordures ménagères

Mercredi Emballages

10, 24 janvier	8, 22 août
7, 21 février	5, 19 septembre
7, 21 mars	5, 17, 31 octobre
Jeudi 5, 18 avril	14, 28 novembre
Jeudi 5, 16, 30 mai	12, Jeudi 27, déc.
15, 27 juin	9, 23 janvier 2019
11, 20 juillet	

1 semaine sans 2

En rouge, les décalages pour fêtes

Règle des jours fériés pour tous les ramassages
Si le semaine comporte un jour férié, à partir de ce jour, toutes les collectes sont décalées d'une journée.

Points de collecte de vos conteneurs
Les conteneurs doivent être présentés sur le point de collecte métrés par une poignée blanche (ou un point blanc) peinte sur le sol, le veille au soir du jour de la collecte. Afin de faciliter le cheminement des pousseurs, ils doivent être impartievement renrés au plus tard le soir du jour de collecte.

Une question, un doute ?

N° Vert 0 800 33 54 68



Un composteur gratuit, ça vous intéresse ?

La CAN propose un composteur gratuit pour produire vous-même votre compost tout en participant à la réduction des déchets en utilisant vos restes et préparations de repas ainsi que vos déchets verts pour fabriquer votre compost.

Réservez par téléphone ou courriel un composteur auprès du service déchets ménagers au 0 800 33 54 68 ou service.dechet@agglo-niort.fr.

Vous devrez le retirer au 140 rue des Equarts à Niort, bureau 26. Le composteur se présente en kit à monter et loge facilement dans un coffre de voiture.

Déchets volumineux

La CAN propose un service gratuit de collecte de vos déchets volumineux (Sommiers, gros électroménager (gazinière, frigo, lave-linge,...), meubles non démontables, ...) en porte-à-porte.

Contactez la CAN en précisant votre adresse postale et votre numéro de téléphone

Le service des déchets ménagers de la CAN vous recontactera dans les trois jours ouvrables pour fixer un rendez-vous.

La collecte est effectuée le mardi, jeudi et vendredi (hors jours fériés) de 8h30 à 16h.

Le jour prévu pour la collecte, les déchets volumineux devront être présentés sur le domaine public sans entraver la circulation, ou de manière générale la sécurité des usagers (absence de trottoir, de bas-côté...). Si ce n'est pas possible, la présence du demandeur sera exigée au moment de l'enlèvement par les agents de la CAN.

Les associations

ACCA Chasse

Pratique de la chasse avec aménagement du territoire de chasse. La chasse est nécessaire à l'équilibre de l'écologie.

Président : Jean-Claude LOISEAU

Contact : 05 49 09 16 15

Anciens Combattants

Commémoration des journées d'armistice. Association affiliée à l'Union Fédérale.

Président : Lucien BERRY

Contact : 05 49 09 10 09

Ascobé (Togo)

L'association a pour but de développer des relations privilégiées dans tous les domaines entre les habitants des villes, conformément aux principes et objectifs contenus dans la charte de la Fédération Mondiale des "Villes Jumelées" qui, animée par un idéal de paix et de coopération, groupe des villes du monde entier.

Présidente : Geneviève BRUGERES

Contact : 05 49 09 13 91

Mail : association.ascobe@laposte.net

Association Bessines Forum Sud

Association des commerçants et artisans de La Mude à Bessines.

Président : David CHARRON

Contact : 05 49 75 37 71

Bessines animation

Président : Gilbert BARANGER

Contact : 05 49 09 13 06

Bibliothèque

Présidents : France ROUSSEAU et André NIVELLE

Contacts : 05 49 16 60 45 / 05 49 09 11 81

Comité des fêtes

Président : Christophe SAUZEAU

Contact : 06 46 33 13 58

Bessines ASPTT (Foot)

Président : Thierry GRELLIER

Contact : 06 62 79 16 10

Mail : asptt.niort@orange.fr Site :

www.niort.asptt.com

Club détente et loisirs

Permettre aux adhérents, retraités ou non, d'avoir des activités cérébrales et physiques et de maintenir le lien social, élément indispensable pour bien vieillir, en proposant sur le site du Gros Buisson de la gymnastique douce, voire yoga, belote, tarot ou autres jeux de société

Présidente : Marlène BONNEAU

Contact : 05 49 09 11 51

L'Association des parents d'élèves

L'association organise diverses manifestations (bourse aux jouets, aux vêtements, carnaval, fête des écoles, ...) afin de récolter des fonds destinés à financer des projets scolaires.

Présidentes : Nadège AJORQUE et

Heïdi COURTOT

Contacts : 06 84 39 69 47 / 06 42 49 91 46

Tennis Club

Président : Georges PILLET

Contact : 05 49 09 10 96

Les randonneurs Bessinois

Association qui pratique la randonnée pédestre tous les 15 jours. Elle est affiliée depuis 2002 à la F.F.R.P.

Présidente : Danielle BOUCARD

Contact : 05 49 09 11 84

Mail : boucard.dany@dbmail.com

Bessinons ensemble

Association intergénérationnelle et de cohésion par la culture, les arts, la musique et le sport.

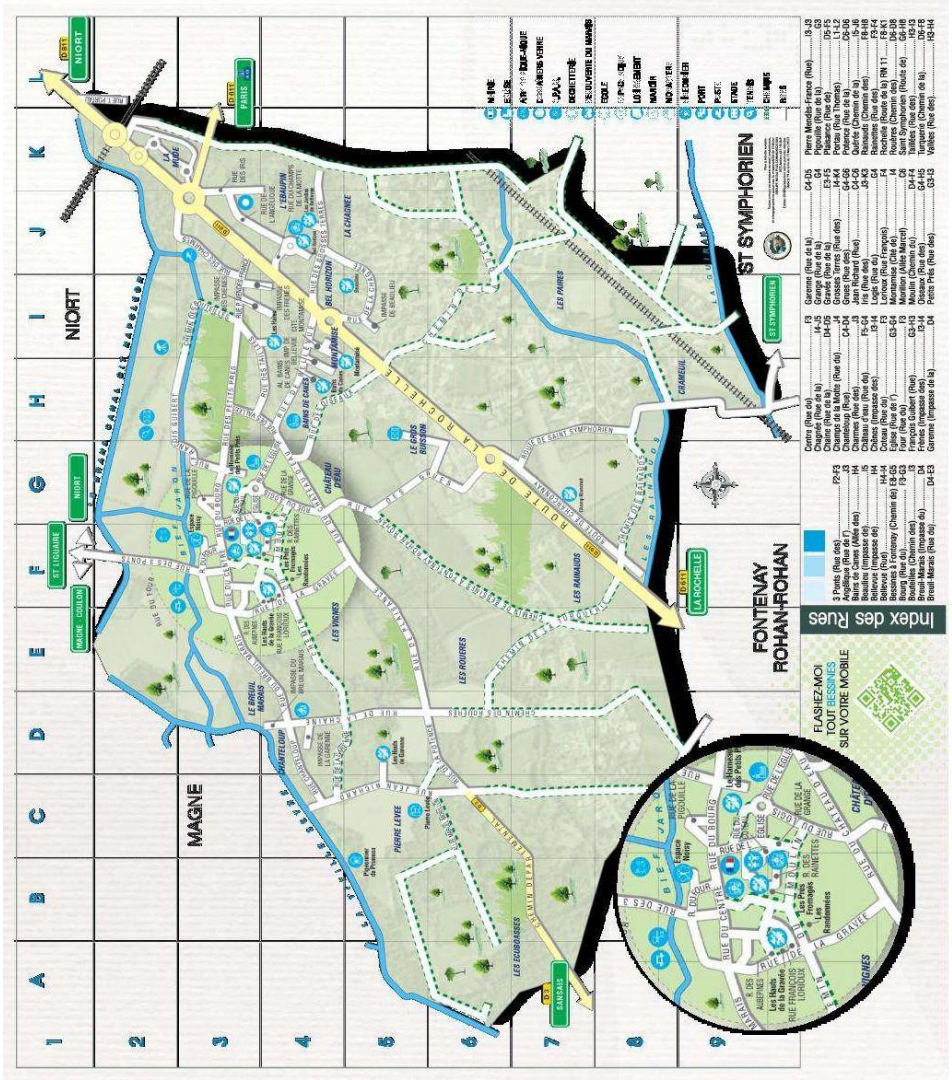
Président : Julien VIROULAUD

Contact : 06 37 38 17 12

Les adresses utiles

SAMU	15
SAMU SOCIAL	115
POMPIERS	18 ou 112
POLICE	17
GENDARMERIE	05 49 04 50 03
Commissariat de Police	05 49 28 72 00
ASTREINTE MAIRIE (<i>uniquement en cas d'urgences</i>)	06 42 66 24 20
HOPITAL NIORT	05 49 32 79 79
CLINIQUE INKERMANN	0 826 30 28 28
Centre anti poison Bordeaux	05 56 96 40 80
Allô Enfance Maltraîtée	119
Violences Conjugales	39 19
Maltraitance aux personnes âgées ou handicapées	39 77
Assistante Sociale du secteur	05 49 77 10 60
DEPANNAGE Electricité SÉOLIS	0 969 321 411
DEPANNAGE Gaz SÉOLIS	0969 321 412
Syndicat des Eaux du Vivier	06 76 98 75 31
Assainissement CAN 24/24h	06 77 64 15 74
Caisse d'Allocations Familiales (CAF)	0 820 259 510
Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM)	
ou Couverture Maladie Universelle (CMU)	3646
Pôle Emploi Niort	3949
Refuge pour animaux	05 49 73 02 81
Conciliateur de justice - M. Claude FIOT	06 85 72 39 40
	05 49 09 51 46
<u>Presse</u>	
Nouvelle République	
Mme VERGER Isabelle	06 11 73 12 45
isabelle-verger@orange.fr	
Courrier de l'Ouest	
Mme ROUSSEAU France	06 88 41 92 09
rousseau.france2901@gmail.com	

Les Rues



Index des Rues

3 Points (Rue des) F2-F3
 4 Points (Rue des) H4
 5 Points (Rue des) H5
 6 Points (Rue des) H6
 7 Points (Rue des) H7
 8 Points (Rue des) H8
 9 Points (Rue des) H9
 10 Points (Rue des) H10
 11 Points (Rue des) H11
 12 Points (Rue des) H12
 13 Points (Rue des) H13
 14 Points (Rue des) H14
 15 Points (Rue des) H15
 16 Points (Rue des) H16
 17 Points (Rue des) H17
 18 Points (Rue des) H18
 19 Points (Rue des) H19
 20 Points (Rue des) H20
 21 Points (Rue des) H21
 22 Points (Rue des) H22
 23 Points (Rue des) H23
 24 Points (Rue des) H24
 25 Points (Rue des) H25
 26 Points (Rue des) H26
 27 Points (Rue des) H27
 28 Points (Rue des) H28
 29 Points (Rue des) H29
 30 Points (Rue des) H30
 31 Points (Rue des) H31
 32 Points (Rue des) H32
 33 Points (Rue des) H33
 34 Points (Rue des) H34
 35 Points (Rue des) H35
 36 Points (Rue des) H36
 37 Points (Rue des) H37
 38 Points (Rue des) H38
 39 Points (Rue des) H39
 40 Points (Rue des) H40
 41 Points (Rue des) H41
 42 Points (Rue des) H42
 43 Points (Rue des) H43
 44 Points (Rue des) H44
 45 Points (Rue des) H45
 46 Points (Rue des) H46
 47 Points (Rue des) H47
 48 Points (Rue des) H48
 49 Points (Rue des) H49
 50 Points (Rue des) H50
 51 Points (Rue des) H51
 52 Points (Rue des) H52
 53 Points (Rue des) H53
 54 Points (Rue des) H54
 55 Points (Rue des) H55
 56 Points (Rue des) H56
 57 Points (Rue des) H57
 58 Points (Rue des) H58
 59 Points (Rue des) H59
 60 Points (Rue des) H60
 61 Points (Rue des) H61
 62 Points (Rue des) H62
 63 Points (Rue des) H63
 64 Points (Rue des) H64
 65 Points (Rue des) H65
 66 Points (Rue des) H66
 67 Points (Rue des) H67
 68 Points (Rue des) H68
 69 Points (Rue des) H69
 70 Points (Rue des) H70
 71 Points (Rue des) H71
 72 Points (Rue des) H72
 73 Points (Rue des) H73
 74 Points (Rue des) H74
 75 Points (Rue des) H75
 76 Points (Rue des) H76
 77 Points (Rue des) H77
 78 Points (Rue des) H78
 79 Points (Rue des) H79
 80 Points (Rue des) H80
 81 Points (Rue des) H81
 82 Points (Rue des) H82
 83 Points (Rue des) H83
 84 Points (Rue des) H84
 85 Points (Rue des) H85
 86 Points (Rue des) H86
 87 Points (Rue des) H87
 88 Points (Rue des) H88
 89 Points (Rue des) H89
 90 Points (Rue des) H90
 91 Points (Rue des) H91
 92 Points (Rue des) H92
 93 Points (Rue des) H93
 94 Points (Rue des) H94
 95 Points (Rue des) H95
 96 Points (Rue des) H96
 97 Points (Rue des) H97
 98 Points (Rue des) H98
 99 Points (Rue des) H99
 100 Points (Rue des) H100

**FLASHEZ-VOI
 TOUT BRESSINS
 SUR VOTRE MOBILE**

Les Tarifs municipaux 2021

Délibération n°67-18

<p>SALLE DE LA GRANGE (office inclus)</p> <p><i>Etat des lieux d'entrée : le vendredi à 18 h</i></p> <p><i>Etat des lieux de sortie : le lundi à 8 h</i></p>	<p>Particulier bessinois</p>	Journée	200 €	
		Forfait week end : Demi-salle 150 m ² Salle entière 300 m ²	200 € 300 €	
	<p>Association bessinoise (gratuité complète une fois par an)</p>	Assemblée Générale/ Conférence	80 €	
		Activités payantes : concours, jeux, divers, spectacle, concert	150 €	
		Activités payantes : bal, dîner dansant, arbre de Noël		
	<p>Particulier et/ou association Hors Commune</p>	Journée	800 €	
		Forfait week-end : Demi-salle 150 m ² Salle entière 300 m ²	1000 € 1200 €	
	Caution générale		1000 €	
	Caution nettoyage		200 €	
	<p>Scène (commun e ou hors commune)</p>	de 1 à 12 panneau x	50 €	
de 13 à 24 pannea ux		100 €		
<p>Une location format « salle de spectacle » (lumière, réseau son, pendrillons) est possible par les compagnies ou les professionnels sur demande écrite auprès de la Mairie.</p>				

!! ATTENTION – Tarifs 2021-2022 en cours de validation. Pour plus d'informations, contactez la mairie

MARCHAND AMBULANT	FORFAIT	
1 fois par semaine	Annuel	50 €
Saisonnier	Mensuel	8 €
Occasionnel	Journalier	40 €

Par concession simple		15 ans	30 ans	50 ans
	CIMETIERE		130 €	200 €
	COLUMBARIUM	240 €	400 €	650 €
	CAV'URNE		400 €	650 €

PHOTOCOPIES		PARTICULIER	ASSOCIATION
	Format A4	0.20 €	0.10 €
	Format A3	0.35 €	0.20 €
	Recto-Verso A4	0.35 €	0.20 €
	Format A4 Couleur	0.80 €	0.30 €
	A4 couleur R/V	1.20 €	0.60 €
	A3 couleur	1.20 €	0.60 €
	A3 couleur R/V	2.20 €	1.10 €

Il est rappelé que les facturations pour la cantine, la garderie et le périscolaire se feront à chaque vacances scolaires.

CANTINE année scolaire 2021-2022 :

2,10 € pour les familles Bessinoises (ou si l'un des parents réside à Bessines)

2,50 € pour les familles hors commune

4,00 € pour les agents communaux

3,70 € pour les apprentis

6,00 € pour les extérieurs

Année scolaire 2021-2022

GARDERIE DU MATIN fonctionne de 7h30 à 8h35

1€

0.80 € si QF < 550

PERISCOLAIRE DU SOIR fonctionne de 15 h 45 à 18 h 30 :

<i>Horaires périscolaires soir</i>	<i>Année scolaire 2018 – 2019</i>
<i>15h45</i>	<i>Fin de l'école</i> <i>Les enfants peuvent être récupérés</i>
<i>De 15h45 à 16h30</i>	<i>Activités APS</i> <i>Les enfants ne peuvent pas être récupérés</i> <i>Gratuit</i>
<i>De 16h30 à 17h30</i>	<i>1,20 €</i> <i>1 € si QF < 550</i> <u><i>Goûter fourni par la municipalité</i></u> <i>Les enfants peuvent être récupérés à tout moment</i> <i>(sauf s'ils se sont inscrits dans des ateliers)</i>
<i>De 17h30 à 18h30</i>	<i>1 €</i> <i>0,80 € si QF < 550</i> <i>Les enfants peuvent être récupérés à tout moment</i> <i>(sauf s'ils se sont inscrits dans des ateliers)</i>
<i>Après 18h30</i>	<i>Pénalité de retard :</i> <i>5 €</i>

PERISCOLAIRE des MERCREDIS fonctionne de 13h30 à 18h30:

Tarif pour les familles BESSINOISES ou si l'un des parents réside à Bessines :

5,5 € - 5 € si QF < 550

Tarif pour les familles HORS de la commune :

6,5 € - 6,00 € si QF < 550

Accueil de Loisirs des vacances scolaires (jusqu'au 31 août 2021) :

Le règlement de l'accueil de loisirs des vacances scolaires se fait par facturation en fin de période, auprès du Trésor public de Frontenay Rohan Rohan.

Les inscriptions se font à la journée, à la semaine ou au séjour.

Toute absence non justifiée à l'avance ou sans certificat médical, sera due par les parents.

Tarif pour les familles BESSINOISES ou si l'un des parents réside à Bessines

Valeur du Quotient Familial	Participation financière de la CAF *	Tarif de base	Accueil de Loisirs				Séjours		
			Tarif par jour à la charge des familles		Tarif par semaine (5 jours) à la charge des familles		Prix pour la journée comprenant : Hébergement, pension, animation		
			Régime général et fonctionnaires (aides CAF déduites)	Tarifs autres régimes (notamment MSA)	Régime général et fonctionnaires (aides CAF déduites)	Tarifs autres régimes (notamment MSA)	Séjour sur Bessines	Séjour dans le département	Séjour Hors département (transport compris)
De 0 à 550	9€/jour	14 €	5 €	14 €	20 €	56 €	10 €	20 €	35 €
De 551 à 770	4 €/jour	17 €	13 €	17 €	52 €	78 €	15 €	30 €	45 €
Plus de 771		20 €	20 €	20 €	80 €	80 €	20 €	35 €	50 €

*A la date de la présente délibération

Tarif pour les familles HORS de la commune

Valeur du Quotient Familial	Participation financière de la CAF *	Tarif de base	Accueil de Loisirs				Séjours		
			Tarif par jour à la charge des familles		Tarif par semaine (5 jours) à la charge des familles		Prix pour la journée comprenant : Hébergement, pension, animation		
			Régime général et fonctionnaires (aides CAF déduites)	Tarifs autres régimes (notamment MSA)	Régime général et fonctionnaires (aides CAF déduites)	Tarifs autres régimes (notamment MSA)	Séjours sur Bessines	Séjours dans le département	Séjours Hors département (transport compris)
De 0 à 550	9€/jour	20 €	11 €	20 €	45 €	80 €	15 €	30 €	45 €
De 551 à 770	4 €/jour	22 €	18 €	22 €	72 €	90 €	20 €	35 €	50 €
Plus de 771		25 €	25 €	25 €	100 €	100 €	25 €	40 €	55 €

*A la date de la présente délibération

Un tarif préférentiel est établi pour toutes les familles à partir du 2^{ème} enfant présent soit à l'accueil de loisirs les mercredis et/ou pendant les vacances, soit en séjour :

- 15 % de réduction sera appliqué sur le tarif du 2^{ème} enfant
- 30 % de réduction sera appliqué sur le tarif du 3^{ème} enfant.

Les réductions s'appliquent sur le ou les plus jeune(s) des enfants de la fratrie.